

Dans le cadre du
Contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.)

**de la Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral
en partenariat avec
le Ministère de la culture et de la communication,
Direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France,
le Ministère de l'éducation nationale – académie de Lille – délégation académique à
l'éducation aux médias,**

il est lancé,

en vue d'une résidence-mission à des fins d'éducation aux médias, à l'information
et à la liberté d'expression,

**1 appel à candidatures en direction
des journalistes**

MISSION PROPOSEE AU (A LA) JOURNALISTE-RESIDENT(E) :

Convaincue de la pertinence de cette proposition pour les jeunes publics et les acteurs éducatifs de son territoire, la communauté urbaine de dunkerque souhaite poursuivre son engagement en faveur de l'éducation aux médias pour l'année scolaire 2018-2019 en invitant à nouveau, aux côtés des résidences-missions confiés à des artistes, un(e) journaliste professionnel(le) dans le respect de son indépendance.

Ceci afin :

- d'accompagner, sur une durée de quatre mois, vingt-cinq à trente équipes volontaires d'acteurs de l'enseignement (professeurs, conseillers pédagogiques, ...) et de l'éducatif (éducateurs, animateurs, professionnels de l'action sociale, professionnels de la culture, responsables associatifs, etc.) afin de construire conjointement avec elles toutes sortes de processus ou plus simplement de séquences, plutôt brèves, se voulant inventives, désintimidantes, participatives, démultiplicatrices ou, à défaut, transmissibles et visant à la meilleure perception possible, par toute la jeunesse, dont ces différents professionnels ont la responsabilité ou la charge, des enjeux liés à l'information et à la liberté d'expression, à une connaissance et à une pratique éclairée des différents médias;

- de prendre en compte, en un tel projet, sans qu'il y ait pour autant instrumentalisation, les objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels et de développement de pratiques portés et exprimés par les équipes citées;
- de proposer une mise en lien des différents espaces-temps consacrés, sur le territoire de la communauté urbaine, à l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression de pratique (que ces espaces-temps soient préexistants ou nés au cours de la résidence) mais aussi de leurs initiateurs/animateurs et de leurs élèves/usagers/adhérents, etc.;
- d'envisager cette action comme un jalon susceptible de nourrir, de prolonger, d'enrichir, éventuellement de requestionner sa propre démarche de journaliste;
- de venir résider, accompagné, si la chose est possible, d'un ensemble de productions journalistiques déjà réalisées (reportages, articles, émissions d'informations, photo-reportages, web-documentaires, blogs, etc. ...) à des fins de diffusion intensive sur le territoire de la communauté urbaine, durant la période de résidence, voire dès l'amont de celle-ci, en lieux divers

De façon plus précise, la résidence-mission :

- s'adressera aux jeunes publics en temps scolaire et hors temps scolaire de maternelle à l'enseignement supérieur ainsi qu'aux encadrants professionnels de ces jeunes publics : enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs, etc. voire même aux familles et aux parents.
- aura pour objectif :
 - de faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles ;
 - de sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression ;
 - de donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décryptage ;
 - d'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'Internet de façon générale.
- proposera pour cela des interventions ponctuelles, expérimentales et participatives en accord avec les objectifs pédagogiques des structures éducatives participantes et se déclinera, dans l'idéal, sous forme de trois volets :
 - actions éducatives en direction des jeunes publics ;
 - actions de formation à destination des acteurs éducatifs ;
 - diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences – débats – échanges.

Il est, par ailleurs, précisé au (à la) journaliste candidat(e) que le contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.) s'appuie sur un certain nombre de présences d'artistes en résidence, choisis à l'issue d'un appel à candidatures lancé à l'échelle internationale et accueille.

Des croisements entre le (la) journaliste-résident(e) et les artistes-résidents sont tout à fait envisageables pour ne pas dire encouragés. Ces présences artistiques sont accompagnées et coordonnées par une équipe composée d'un technicien de la collectivité spécifiquement en charge de cette action, de responsables de structures culturelles et de conseillers pédagogiques et d'enseignants missionnés; le journaliste-résident retenu bénéficiera également de ce service organisé.

Pour que l'information du (de la) journaliste-candidat(e) soit, à ce sujet, complète il est utile de prendre connaissance de ce que recouvre une résidence-mission confiée à un artiste (le cahier des charges étant quelque peu différent) en cliquant sur le lien suivant:

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/residence-mission-3.pdf>

NOTE DE CONTEXTE :

La communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, compte une population d'environ 220 000 habitants dont environ 25% d'âge scolaire.

L'agglomération regroupe 21 communes et communes associées étendues sur 30 kilomètres, qui couvrent une partie de la Flandre maritime et toute la façade littorale du département du Nord. Ces communes sont :

Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Téteghem-Coudekerque-Village, Coudekerque-Branche, Craywick, Grand Dunkerque (Dunkerque, Fort-Mardyck, Saint-Pol-sur-Mer), Ghyvelde, Grand-Fort-Philippe, Grande-Synthe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Mardyck, Saint-Georges-sur l'Aa, Spycker, Zuydcoote.

Le territoire est traversé par 5 circonscriptions scolaires : Dunkerque-Centre, Dunkerque-Bergues, Dunkerque-Wormhout, Dunkerque-Gravelines, Dunkerque-Saint Pol.

Cela représente pour l'enseignement public et privé :

- 130 écoles élémentaires primaires
- 27 collèges
- 15 lycées généraux et/ou techniques et lycées professionnels
- une antenne de l'Université du littoral,
- l'I.R.T.S. (Institut Régional de Formation des travailleurs sociaux),
- l'E.S.A. (Ecole Supérieure d'Art Dunkerque –Tourcoing)
- une antenne de l'ESPE (école supérieure du professorat et de l'éducation)

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de débat, de médiation et de construction conjointe de séquences sensibles d'éducation aux médias, à l'information et la liberté d'expression.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, de structures de loisirs ou d'instances diverses qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents journalistes-candidats.

Citons, sans être toutefois exhaustif :

- les centres sociaux
- les maisons de quartier
- les centres de loisirs
- les clubs ou instances de pratique artistiques, sportives, etc.
- les instituts médico-éducatifs
- la Sauvegarde du Nord
- La Projection Judiciaire de la Jeunesse
- (...)

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de débat, de médiation et de construction conjointe de séquences sensibles d'éducation aux médias, à l'information et la liberté d'expression.

Enfin, il peut être également pris appui sur les structures culturelles professionnelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables du CLEA et qui peuvent être particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence du journaliste-résident à l'instar de ce qu'elles déploient en faveur des résidences-mission d'artistes. Vous aurez déjà un aperçu, ici aussi non exhaustif, de ces structures.

<http://www.dunkerque-culture.fr/fr/>

Enfin, pour faire plus ample connaissance avec la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié :

<http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/>

CONDITIONS :

La période de résidence, à proprement parler, est prévue du **4 février 2019 au 6 juillet 2019 inclus**. Il s'agit d'**une résidence de 4 quatre mois pleins, consécutifs ou non, dans les dix-sept semaines et demie de présence effective (soit un total de 90 jours) sont à répartir sur la période de résidence.**

Le budget disponible pour le coût total employeur de la présence journalistique rémunération du journaliste-résident, (toutes taxes, charges et cotisations qui y sont attachées, comprises) est de **24 000 euros**. Ce sont les contributions respectives de la communauté urbaine de dunkerque Grand Littoral et du ministère de la culture et de la communication – direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France – qui permettent cet emploi.

Les frais de déplacement sur le territoire de mission (défraiement forfaitaire mensuel de 150 euros) et un voyage aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence sont pris en charge par la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral. C'est également la collectivité qui prend à sa charge le coût de l'hébergement sur le territoire, très concrètement cela prend la forme d'une mise à disposition d'un logement adapté à un séjour de longue durée.

Les repas restent à la charge du journaliste-résident.

Le journaliste-résident doit être autonome pour ses déplacements, il dispose pour ce faire d'un véhicule personnel et est titulaire d'un permis en cours de validité.

POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE :

Si vous êtes journaliste professionnel(le), français(e) ou étranger(e), désireux(se) d'accompagner les différentes équipes de professionnels qui sont, sur le territoire de la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, en charge ou en responsabilité d'enfants, d'adolescents ou de jeunes

adultes, en temps scolaire/universitaire ou péri et hors scolaire/universitaire, dans leur envie de dynamique collective en faveur d'une éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression proposée à cette jeunesse , soyez en remercié(e).

Il vous suffit alors d'adresser par voie électronique uniquement, **avant lundi 8 octobre**, dernier délai, aux adresses suivantes: nathalie.simmonet@culture.gouv.fr / charlotte.kherzane@tud.fr
un dossier unique sous format PDF comprenant :

- un courrier de candidature faisant à la fois état d'une bonne compréhension de la mission et de vos motivations, ce courriel gagnant très certainement à évoquer déjà certaines des pistes que vous aimeriez emprunter et développer avec les équipes précitées,
- votre curriculum vitae,
- si déjà disponible, un dossier faisant état de celles de vos démarches professionnelles que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection. Il peut s'agir également, s'il existe d'ores et déjà, d'un site internet ou d'un blog qui vous est propre,
- si cela vous semble pertinent par rapport à votre propre parcours professionnel, une liste de vos différentes productions journalistiques que vous proposez de rendre disponibles pour une diffusion intensive sur le territoire.

ANNONCE DU JOURNALISTE-RÉSIDENT RETENU :

Un jury composé de représentants :

- de la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral
- de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Hauts de France
- de l'éducation nationale du premier et du second degré en exercice sur le territoire de la de l'académie de Lille – délégation académique à l'éducation aux médias
- presse quotidienne régionale
- de l'école supérieure de journalisme de Lille
- de l'audiovisuel public
- de représentants d'associations et de structures culturelles, éducatives ou d'action sociale

se réunira à la mi-octobre 2018.

Le choix définitif du journaliste-résident étant **annoncé, au plus tard, le 26 octobre 2018**.

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Adresser vos courriels ou appels à:

Charlotte KHERZANE, coordinatrice CLEA – Direction de la Culture / Communauté Urbaine de Dunkerque

charlotte.kherzane@tud.fr / 03/28/24/54/26

Nathalie SIMONNET, conseillère action culturelle et territoriale - pratiques numériques et éducation aux médias / DRAC Haut de France

nathalie.simmonet@culture.gouv.fr